



Conditions générales de vente des randonnées

L'acheteur doit impérativement prendre connaissance des présentes conditions générales de vente et en reconnaît le caractère obligatoire. Les présentes conditions de vente sont accessibles via un lien hypertexte sur le site Internet du centre de randonnée équestre : www.lesudacheval.fr ou elles peuvent être obtenues sur simple demande adressée au centre de randonnée équestre "Le Sud à Cheval", 9, rue sur la Roque, 84360 LAURIS. Les présentes conditions générales de vente sont valables à compter du 1er février 2021.

1 - Objet

Les conditions générales de ventes décrites ci-après détaillent les droits et obligations de l'entreprise "Le Sud à Cheval" et de ses clients dans le cadre de la vente des séjours de randonnée équestre et des promenades / balades.

Toute prestation accomplie par l'entreprise "Le Sud à Cheval" implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente. Celles-ci font partie intégrante au contrat conclu entre le centre de randonnée équestre "Le Sud à Cheval" et le cavalier.

2 - Dénomination des cocontractants

Le centre de randonnée équestre "Le Sud à Cheval" : désigne l'organisateur du séjour équestre.

L'acheteur : désigne toute personne qui réserve, commande et/ou achète une prestation proposée par le centre de randonnée équestre "Le Sud à Cheval"

3 - L'organisateur

Le centre de randonnée équestre "Le Sud à Cheval", est un centre de tourisme équestre dédié à l'équitation en extérieur. Il offre des séjours de type randonnée équestre itinérante ou non et des promenades à cheval. Le centre de randonnée équestre "Le Sud à Cheval" est une entreprise individuelle agricole au nom de Didier MEJARD, dont le siège social est situé à : 9, rue sur la Roque, 84360 LAURIS.

L'entreprise est inscrite à la Chambre d'agriculture de Vaucluse sous le numéro SIREN 409 929 734, Code APE 01432.

Le centre de randonnée équestre "Le Sud à Cheval" a souscrit auprès de la compagnie PACIFICA, un contrat d'assurance couvrant les conséquences de sa responsabilité civile professionnelle. Ce contrat couvre l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incombent dans le cadre de sa pratique, en tous lieux, et ce, conformément à l'article L333-2 du Code du sport dans la limite des montants suivants : (ajout)

4 - Information préalable

Les informations présentées sur le site Internet www.lesudacheval.fr, sur le portail "Terre-équestre", le devis, la proposition, le programme de l'entreprise "Le Sud à Cheval" constituent l'information préalable telle que définie aux articles L.211-9, L.211-10, R.211-4 et R.211-5 du Code du tourisme. Elles peuvent faire l'objet de modifications.

Langue utilisé pour les offres présentées : le français.

Le présent document constitue également, avant la signature de la fiche d'inscription par l'acheteur, l'information préalable visée par l'article R211-4 du Code du Tourisme.

Le site est n'est accessible qu'en fonction de sa disponibilité. L'entreprise "Le Sud à Cheval" n'est en aucun cas responsable si, en raison des opérations de maintenance du site ou pour des raisons qui lui sont indépendantes, l'utilisateur ne peut accéder au site ou si cet accès est interrompu à quelque moment que ce soit, ou si un quelconque défaut, indépendant de sa volonté, empêche de réaliser une opération. L'entreprise "Le Sud à Cheval" ne garantit pas que le site soit exempt de virus informatiques ni d'autres anomalies indépendants de sa volonté.

Les informations contenues sur le site ont fait l'objet de la plus grande attention. Toutefois, certaines erreurs peuvent se produire dans la description des prestations et/ou dans les prix entre la publication et la diffusion des informations. La responsabilité de l'entreprise "Le Sud à Cheval" ne peut être engagée pour ces erreurs. La rectification sera faite lors de la réservation et confirmée par le devis et la facture.

Les photographies présentes sur le site de l'entreprise "Le Sud à Cheval", les autres portails, réseaux sociaux, flyers et divers outils de communication n'entrent pas dans le champ contractuel. Tous les textes et images présentés sur le site de l'entreprise "Le Sud à Cheval" sont réservés, pour le monde entier, au titre des droits d'auteur et de propriété intellectuelle; leur reproduction, même partielle, est interdite.

5 - Durée de l'offre

Les offres de vente de séjours proposées par le centre de randonnée équestre "Le Sud à Cheval" sont régies par les présentes conditions de vente. Elles sont normalement valables tant qu'elles demeurent en ligne, jusqu'à épuisement des places disponibles. Elles peuvent varier en temps réel. En cas d'indisponibilité du séjour commandé, l'acheteur en est informé conformément aux dispositions issues de la réglementation de la vente de voyages.

6 - Réserver un séjour équestre

a) Comment réserver votre séjour

Tel que précisé sur le site du centre de randonnée équestre "Le Sud à Cheval", l'acheteur peut passer une commande soit par mail, soit par téléphone.

Mail : mejard.didier@wanadoo.fr

Téléphone : 06 86 92 01 52 (en priorité) ou 06 37 75 36 07

b) Capacité à contracter

L'acheteur reconnaît avoir la capacité de contracter, c'est-à-dire avoir la majorité légale, être capable juridiquement de contracter et ne pas être sous tutelle ou curatelle. L'acheteur garantit la véracité et l'exactitude des informations fournies par ses soins ou tout autre membre de sa famille.

c) Absence de droit de rétractation

En vertu de l'article L.121-20-4, 2° du Code français de la consommation, le droit de rétractation prévu en matière de vente à distance n'est pas applicable aux contrats ayant pour objet la vente de services d'hébergement, de transport, de restauration et de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée.

d) Les étapes à suivre pour la réservation de votre randonnée

Etape 1 : le choix de votre séjour

L'acheteur choisit la randonnée qu'il souhaite dans la présentation proposée sur le site.

Le centre de randonnée équestre "Le Sud à Cheval" se tient à la disposition de tout acheteur pour le conseiller dans le choix de son séjour, notamment en terme de niveau équestre nécessaire à la réalisation du séjour, et pour lui préciser les informations qu'il désire. L'acheteur peut contacter le centre de randonnée équestre "Le Sud à Cheval" par téléphone ou mail.

Le niveau équestre requis pour une prestation est indiqué dans son descriptif. Il est de la responsabilité de l'acheteur de vérifier qu'il possède bien le niveau requis. D'une manière générale pour toutes ses prestations, et sauf contrat particulier exceptionnel différent, le centre de randonnée équestre "Le Sud à Cheval" n'est pas en mesure d'accueillir de cavaliers débutants.

Etape 2 : la réservation de votre séjour

L'acheteur contacte le centre de randonnée équestre "Le Sud à Cheval" par téléphone ou par mail en lui indiquant la randonnée choisie afin que le centre de randonnée équestre puisse lui adresser par mail la fiche d'inscription, le descriptif de la randonnée, les informations nécessaires à l'organisation de son séjour et les conditions tarifaires (devis sur demande).

Le séjour sera réservé à réception par envoi postal ou informatique de :

- la fiche d'inscription,
- les éventuelles autorisations légales pour les mineurs,
- des arrhes de 20% du montant total du séjour.

Adresse d'envoi du dossier d'inscription :

Didier MEJARD - Le Sud à Cheval

9, rue sur la Roque 84360 LAURIS

Mail : mejard.didier@wanadoo.fr

Le règlement des arrhes peut être fait par chèque à l'ordre de Le Sud à Cheval ou par virement.

A défaut de disposition contraire figurant sur le bulletin d'inscription, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tel qu'indiqués dans le devis et/ou la proposition de l'organisateur seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.

Etape 3 : la confirmation de votre réservation

Après réception de la fiche d'inscription et de l'ensemble des documents éventuellement nécessaires, accompagnés des arrhes, le centre de randonnée équestre "Le Sud à Cheval" envoie à l'acheteur un accusé de réception indiquant que la réservation est confirmée.

Etape 4 : la confirmation de votre voyage

Le solde du séjour est exigible au plus tard à la date du départ.

Règlements acceptés : chèque, virement, espèces.

Etape 5 : Suivi d'exécution de la prestation

Conformément aux exigences de l'article L.212-20-3 du Code français de la consommation, la date limite d'exécution de la prestation dans un contrat ayant pour objet la vente de voyages à forfait correspond à la date de départ du voyage.

7 - Prix et paiement

a) Prix des prestations

Tous les prix sont mentionnés par personne et affichés en Euros. Les factures émises par le centre de randonnée équestre "Le Sud à Cheval" mentionnent la TVA collectée en cas d'assujettissement.

Les prix affichés correspondent à la budgétisation de produits finis. Aucune contestation en matière de prix ne sera admise au retour. Il convient donc de les acheter comme tels en jugeant si les prix sont conformes à vos attentes.

Le tarif affiché des randonnées comprend :

- la location du cheval et de son équipement complet
- la prestation d'accompagnement par un professionnel du tourisme équestre
- les repas et les hébergements des cavaliers en pension complète (paiement distinct)
- les frais relatifs à l'intendance et notamment le transport des bagages

Le tarif affiché des randonnées ne comprend pas :

- les frais d'acheminement des cavaliers jusqu'au lieu de départ de la randonnée
- les frais de transfert en cas d'arrivée en train ou en avion (cf ci dessous, transfert gracieusement offert)
- les extras achetés par le cavalier sur place au cours du séjour (boissons dans les gîtes par exemple)

Les nuits et repas supplémentaires au delà du forfait réservé ne sont pas compris dans le tarifs et font l'objet d'une tarification supplémentaire clairement indiquée sur le site internet, les programmes et sur demande spécifique individuelle.

b) moyens de paiement

L'acheteur dispose de plusieurs moyens de paiement :

Virement bancaire :

le centre de randonnée équestre "Le Sud à Cheval" accepte avec certaines réserves, les règlements par virement bancaire en euros exclusivement. Le virement doit impérativement être confirmé par la banque émettrice. Cette confirmation de virement doit être adressée au centre de randonnée équestre "Le Sud à Cheval" par mail à l'adresse suivante : mejard.didier@wanadoo.fr Cette confirmation de virement doit faire mention du nom, prénom de l'acheteur et/ou du cavalier.

Si l'acheteur est domicilié en dehors du territoire français (adresse postale ou adresse électronique) et si son établissement bancaire est situé en dehors du territoire français, les frais relatifs à cette opération restent à la charge du client.

Chèques Vacances ou Coupon Sport ANCV : disposition en cours d'organisation

Le centre de randonnée équestre "Le Sud à Cheval" accepte les chèques vacances pour l'achat de ses prestations.

Lors d'un complet paiement par chèques vacances et si le montant excède celui de la commande, le rendu de la monnaie est impossible.

Chèque bancaire

Le centre de randonnée équestre "Le Sud à Cheval" accepte les chèques bancaires pour l'achat de ses prestations. Les chèques doivent être établis à l'ordre de : "Le Sud à Cheval". Seuls les chèques émis par une banque française sont acceptés.

Espèces

Le centre de randonnée équestre "Le Sud à Cheval" accepte les règlements en espèce avec les réserves suivantes : les arrhes ne pourront être réglées en espèces. Le règlement du solde en espèces peut être effectué contre remise d'un reçu le jour du départ de la randonnée.

c) Conditions de règlement

Un paiement complet des arrhes est exigé au moment de la réservation. Le règlement étant une condition essentielle du contrat, la commande sera annulée en cas de défaut de paiement. Avant encaissement du paiement complet des arrhes, le centre de randonnée équestre "Le Sud à Cheval" n'est pas tenu d'exécuter sa prestation. Toutefois, l'acheteur est responsable du paiement de tous les montants convenus pour les produits ou services commandés.

Le non-respect par l'acheteur des conditions de paiement sera considéré par le centre de randonnée équestre "Le Sud à Cheval" comme une annulation demandée par l'acheteur et la vente des prestations réservées serait annulée, les frais en découlant étant à la charge de l'acheteur qui ne pourra en aucun cas se prévaloir de cette annulation de son fait.

d) Validation de la réservation - versement des arrhes

Sauf disposition contraire des conditions particulières à chaque programme, le centre de randonnée équestre "Le Sud à Cheval" reçoit de l'acheteur au moment de la réservation une somme égale à 20 % du prix de la randonnée.

e) Règlement du solde du séjour

Sauf disposition contraire figurant en regard d'un programme particulier, le paiement du solde est exigible le jour de la

date de départ. L'acheteur n'ayant pas versé la somme à la date convenue est considéré comme ayant annulé son voyage sans qu'il puisse se prévaloir de cette annulation.

8 - Gestion des modifications et annulations

a) Causes d'annulation ou modification du fait du centre de randonnée équestre "Le Sud à Cheval"

Le centre de randonnée équestre "Le Sud à Cheval" peut, pour des causes réelles et sérieuses, être amenée à modifier l'organisation d'un séjour ou à annuler un séjour.

A titre d'exemple, on pourra retrouver comme cause réelle et sérieuse d'annulation (liste non exhaustive) : des conditions météorologiques rendant dangereuse la tenue d'un séjour (alerte tempête notamment), l'indisponibilité du guide pour maladie ou blessure. En cas d'annulation pour des causes réelles et sérieuses du fait du centre de randonnée équestre "Le Sud à Cheval", les acheteurs et/ou cavaliers sont prévenus dans les plus brefs délais, par courriel et téléphone. Des solutions alternatives peuvent être proposées. Au cas où aucune solution n'est trouvée, un remboursement de la totalité des sommes perçues par le centre de randonnée équestre "Le Sud à Cheval" est réalisé au profit de l'acheteur dans un délai de 10 jours, sans que celui-ci ne puisse prétendre à aucune indemnité. Dans le cas où un séjour se voit raccourci, une indemnisation correspondant au nombre de jours non assurés sera remboursée à l'acheteur, sur la base du tarif journalier de la randonnée réservée.

A titre d'exemple, on pourra retrouver comme cause réelle et sérieuse de modification de parcours (liste non exhaustive): l'accessibilité interrompue à des chemins de randonnée en raison d'événements ou de risques météorologiques, la fermeture d'un hébergement ou sa non disponibilité à la date du séjour. Le centre de randonnée équestre "Le Sud à Cheval" met en œuvre tous les moyens permettant d'assurer aux cavaliers un séjour équivalent en terme de confort et de qualité du circuit. Cette adaptation à la réalité d'événements extérieurs à l'organisation et à la gestion du séjour ne peut faire l'objet d'une demande d'indemnisation de la part de l'acheteur.

b) Causes d'annulation ou modification du fait de l'acheteur

L'acheteur annuler son séjour à tout moment avant le début de la randonnée. Dans ce cas, le centre de randonnée équestre "Le Sud à Cheval" conservera les arrhes versées, sauf en cas de circonstances exceptionnelles et inévitables, survenant au lieu de destination ou à proximité immédiate de celui-ci, et ayant des conséquences importantes sur la bonne exécution de la randonnée.

Toute demande de modification ou d'annulation de la commande devra parvenir au centre de randonnée équestre "Le Sud à Cheval" impérativement par écrit et par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception, soit à l'adresse suivante : Didier MEJARD, 9, rue sur la Roque 84360 LAURIS ; ou par courrier électronique à : mejard.didier@wanadoo.fr

Par courrier électronique, le centre de randonnée équestre "Le Sud à Cheval" transmettra à l'acheteur la confirmation de la demande de modification ou de l'annulation, En l'absence d'un tel document, la demande de l'acheteur est réputée n'avoir pas été prise en compte. L'acheteur doit s'assurer de la bonne réception du courrier électronique de confirmation et consulter régulièrement sa boîte électronique.

8 - Cession du contrat à un tiers

Tant que le contrat n'a produit aucun effet, l'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit strictement les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage. Le cédant doit informer le centre de randonnée équestre "Le Sud à Cheval" de la cession du contrat par courrier recommandé avec avis de réception au plus tard dix (10) jours avant la date de départ du voyage. Il doit indiquer l'état civil (Nom - Prénom - âge) et l'adresse complète du/des cessionnaires et des participants du voyage en justifiant que ceux-ci remplissent exactement les mêmes conditions que lui pour effectuer la randonnée.

9 - La randonnée

a) Durée de la randonnée

La durée de la randonnée s'entend à partir de la date et de l'heure du rendez-vous le jour du départ jusqu'à la date et l'heure du retour au même point.

Tous les circuits commençant à 9h00 le matin, il est conseillé d'arriver la veille au soir. Les retardataires ne pourront prendre part au circuit et ne pourront prétendre à aucun dédommagement.

La (les) nuitée(s) supplémentaire(s), ainsi que le(s) repas supplémentaire(s) sont des suppléments que vous pouvez choisir au moment de votre commande auprès du centre de randonnée équestre "Le Sud à Cheval". Les tarifs sont indiqués sur le site internet.

Des transferts gratuits sont organisés la veille au soir des départs de randonnée depuis la gare d'Avignon TGV et le soir du dernier jour vers cette même gare. Une heure de rendez vous à la gare vous est communiquée pour l'arrivée. Nous vous remercions de choisir vos trajets en fonction de ces horaires. Avignon est situé à 1 heure de route du centre de randonnée équestre et nous ne pouvons assurer plusieurs navettes dans la journée. Si vous souhaitez bénéficier du transfert gratuit pour le retour, nous vous conseillons de ne pas réserver de trajet avant 19h30 afin de pouvoir gérer les éventuels aléas des parcours de randonnée.

b) Itinéraires

Les itinéraires sont organisés afin de privilégier un intérêt touristique (paysages, panoramas, ressources naturelles) tout en préservant la sécurité et le confort des cavaliers et des chevaux. Le rythme est tranquille (environ 5 heures à cheval par jour en moyenne). Les allures sont variées, galops quand le terrain le permet.

Nos itinéraires peuvent être modifiés pour des raisons de sécurité, de météorologie ou d'événements indépendants de notre volonté. Le centre de randonnée équestre "Le Sud à Cheval" mettra toujours tout en œuvre pour apporter un parcours d'intérêt équivalent.

c) Hébergement

Les hébergements vous seront précisés en regard de chaque programme. Nous privilégions des hébergements authentiques, typiques et chaleureux, au confort modeste mais convenable, représentatifs de notre philosophie de la randonnée.

Pour les randonnées en étoile, l'hébergement est essentiellement au gîte de l'Aiolo, petit mas provençal typique dans un environnement bucolique et, en cas d'indisponibilité, dans un gîte à proximité.

Sur les randonnées itinérantes, hébergements variés : gîtes, gîtes d'étape, auberges, chambres de 2 à 3 lits, dortoirs, camping à la ferme, yourtes, tentes, tipis, roulottes (liste non exhaustive) selon le parcours de la randonnée et l'époque de l'année.

En randonnée bivouac, l'hébergement est à la belle étoile si possible, sinon sous tente.

Les hébergements ne disposent souvent d'aucune classification officielle.

d) Repas

La cuisine proposée est familiale. Nous avons à cœur de faire découvrir aux randonneurs les produits locaux de la région et la cuisine provençale. Dans la mesure du possible, nous tentons de privilégier pour l'achat des denrées alimentaires, des circuits courts et des productions réalisées dans le respect de l'environnement.

Pour les personnes ayant des régimes spéciaux, nous vous demandons de nous en informer lors de la première prise de contact puis de le mentionner impérativement sur la fiche d'inscription. Nous ferons notre possible pour vous satisfaire mais ne pouvons vous garantir des repas personnalisés. Selon les cas, il pourra vous être nécessaire de prendre vos dispositions personnelles pour assurer votre régime.

e) Extras

Le règlement des extras doit être effectué sur place avant le départ auprès de l'hébergeur ou du restaurant. Il appartient à l'acheteur, uniquement, de vérifier le bien-fondé et l'exactitude de la facturation de ces extras et de régler tout éventuel différend sur place. En aucun cas, le centre de randonnée équestre "Le Sud à Cheval" ne pourra intervenir, de quelque façon que ce soit, dans les conséquences d'une transaction directe entre un client et un hôtelier/restaurateur, ni pendant le séjour, ni après.

f) Valeurs et bagages

Compte tenu du caractère spécifique d'une randonnée, nous vous demandons d'éviter d'emporter avec vous des objets de valeur non nécessaires tels que bijoux, montre de valeurs, ordinateurs portables, etc. Le centre de randonnée équestre "Le Sud à Cheval" ne saurait être tenu pour responsable des oublis, pertes, disparitions et vols de bagages dans un gîte ou ailleurs.

10 - Aptitude à la randonnée

Nos séjours nécessitent une condition physique et un niveau équestre suffisants pour :

- être à l'aise aux trois allures en terrain varié
- avoir une bonne maîtrise du trot enlevé.
- Être capable de galoper sans appréhension sur des chevaux de randonnée
- être capable de rester en selle de 4 à 6 heures par jour plusieurs jours de suite.
- Être capable de marcher à pied avec son cheval dans les descentes sur demande du guide.

Nous vous conseillons de ne jamais surestimer vos capacités réelles et, en cas de doute, de consulter un médecin de votre choix pour connaître votre aptitude à la randonnée que vous envisagez d'effectuer.

Vos niveau équestre, taille et poids que vous nous communiquez à l'inscription sont des éléments contractuels : le guide se réserve le droit de refuser sur place tout cavalier dont le niveau ou les capacités seraient différents de ceux annoncés à l'inscription et qui seraient incompatibles avec le bon déroulement de la randonnée, la sécurité, ou le respect des chevaux. Dans ce cas, le client ne pourra prétendre à aucune indemnisation.

Durant le voyage, chaque participant est tenu de se conformer aux règles de prudence et de suivre les conseils donnés par le guide. Le centre de randonnée équestre "Le Sud à Cheval" ne saurait être tenu pour responsable des accidents qui seraient dus à l'imprudence individuelle d'un membre du groupe et se réserve la possibilité d'expulser toute personne

dont le comportement et/ou le niveau équestre peut être considéré comme mettant en danger la sécurité du groupe ou le bien-être et la cohésion des participants.

11 - Réclamations

Toute réclamation devra être transmise par écrit au centre de randonnée équestre "Le Sud à Cheval" par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception et dans les meilleurs délais. Pour un traitement rapide et efficace de la demande, il est impératif de transmettre l'ensemble des justificatifs nécessaires. A défaut de réponse satisfaisante dans un délai maximum de 60 jours, vous pouvez saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel

12 - Assurances

a) Assurances pour l'acheteur

Aucune assurance n'est comprise dans les prix proposés par le centre de randonnée équestre "Le Sud à Cheval". Dès lors, le centre de randonnée équestre "Le Sud à Cheval" recommande à l'acheteur, en tant que de besoin, de prendre contact avec son établissement bancaire et son assureur pour connaître leurs modalités de prise en charge dans des contrats déjà souscrits ou de souscrire une assistance couvrant les conséquences de l'annulation ou de la modification de la prestation réservée.

Il est obligatoire pour le cavalier d'avoir souscrit une assurance personnelle couvrant les risques liés à l'équitation (de type licence). Dans le cas contraire, nous vous orienterons pour souscrire une carte vacances FFE qui vous procure une assurance provisoire au tarif de 10€.

b) Assurance obligatoire de responsabilité Civile Professionnelle

Le centre de randonnée équestre "Le Sud à Cheval" a souscrit une assurance de responsabilité civile professionnelle.

13 - L'environnement juridique

a) Responsabilité du centre de randonnée équestre "Le Sud à Cheval"

Les activités équestres supposent pour les professionnels encadrant ce type d'activité d'assumer une responsabilité de mise à disposition de moyens conformes et non une obligation de résultat. La pratique d'une activité équestre implique que le pratiquant joue un rôle actif pour, notamment, veiller à sa propre sécurité. Ainsi, pour rappel et compte tenu du paragraphe n° 10 précédent intitulé « Aptitude à la randonnée », les séjours proposés par le centre de randonnée équestre "Le Sud à Cheval" sont destinés à des cavaliers ayant une expérience équestre suffisante et détaillée dans le paragraphe susmentionné.

Les parcours sont adaptés pour garantir au maximum la sécurité. Il convient à chaque cavalier lors du séjour de se conformer aux consignes du guide et aux mesures de sécurité.

Le port du casque ou d'une bombe homologuée est obligatoire pour majeurs et mineurs. (Article A322-121 du code du sport).

b) Photos et illustrations

Le centre de randonnée équestre "Le Sud à Cheval" propose sur son site internet et dans ses outils de communication des photos et des illustrations permettant à l'acheteur d'avoir un aperçu des prestations proposées. Ces photos et illustrations ont pour objet de donner une idée de l'environnement dans lequel se déroulent les prestations mais ne sauraient engager le centre de randonnée équestre "Le Sud à Cheval" au-delà de cet objet.

Par ailleurs le centre de randonnée équestre "Le Sud à Cheval" réalise des photos et vidéos lors de ses randonnées. Chaque cavalier majeur donne autorisation au centre de randonnée équestre "Le Sud à Cheval" d'utiliser ces supports dans le cadre de ses activités de promotion. L'absence de refus d'autorisation vaut acceptation pour le centre de randonnée équestre "Le Sud à Cheval" d'utiliser les images réalisées quelque soit le support.

c) Informatique et liberté

Selon les termes de la loi 78-17 dite Informatique et Libertés, l'acheteur est informé que sa commande fait l'objet d'un traitement nominatif informatisé. Ces informations permettent au centre de randonnée équestre "Le Sud à Cheval" de traiter et d'exécuter la commande. Le droit d'accès et de rectification garanti par la loi s'exerce auprès du centre de randonnée équestre "Le Sud à Cheval" par courrier et en justifiant de votre identité.

d) Les conditions de vente sont soumises au droit français.

Tout litige relatif à leur interprétation et/ou à leur exécution relève de la compétence exclusive des tribunaux français. Le centre de randonnée équestre "Le Sud à Cheval" s'engage à mettre en œuvre préalablement à toute intervention judiciaire des tentatives de règlement amiable du litige par la négociation.